

Irri.pl@ine

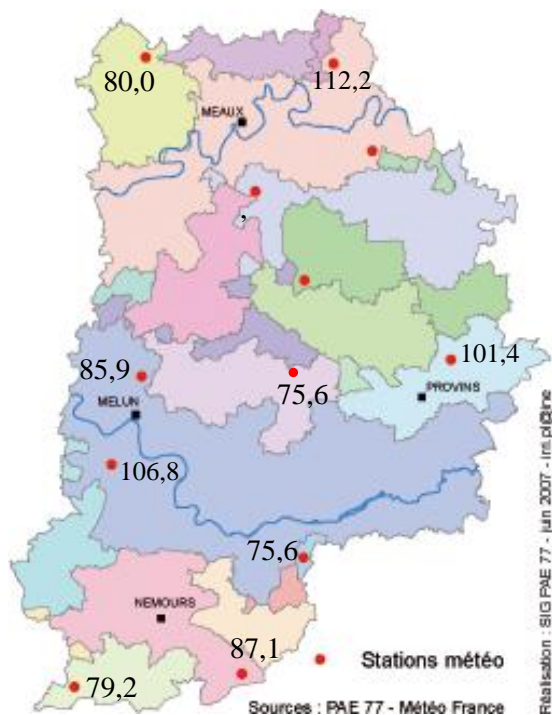
N° 113 – 21 juin 2012 – 3 pages

METEO

Les précipitations sur les 2 premières décades de juin sont abondantes et largement supérieures aux normales saisonnières. Les derniers jours ont connu d'importantes précipitations sur le sud du département. Le nombre de jours sans aucune précipitation est au maximum de 4 pour les stations de Nangis et Voulton, mais plus souvent de l'ordre de 2 ou 3 pour l'ensemble du département.

Les températures sont remontées légèrement au-dessus des normales saisonnières. Elles restent avec peu d'amplitude dans la journée. Les 25° C n'ont été franchis qu'une seule fois sur la station de Montereau-sur-le-Jard.

Concernant les ETP, le cumul des évapotranspirations atteint 66,6 mm pour les 2 premières décades de juin, soit une moyenne de 4,3 mm/jour, supérieure aux ETP moyennes de cette période, plus proches de 3,3 mm/jour. Les temps couverts et pluvieux contribuent à maintenir une ETP plus faible que les normales à cette époque de l'année (3,8 mm/j).



Pluies (mm) du 1^{er} au 20 juin 2012

BESOINS EN EAU DES CULTURES

Dans le contexte météo actuel, les besoins en eau restent assez limités : seules des parcelles en haricots, oignons, pommes de terre et autres légumes, ou cultures spécialisées pourraient nécessiter une irrigation en l'absence de précipitations récentes.

Ainsi, en prévision sur les prochains jours, avec une ETP moyenne de 4,1 mm on a en besoins pour les cultures suivantes :

Culture	Stade	Coef Cultural Kc	Besoins : ETM=kc x ETP
Flageolets & Haricots Verts	Boutons floraux	0,8	3,3
	Floraison	1	4,1
	Formation des gousses	1,2	4,9
Oignons	Æ > 2 cm	1,2	4,9
	Pleine bulbaison	1,1	4,5
	Étalement de la plante	0,7	2,9
Pommes de terre	Recouvert	0,9	3,7
	Recouvert total	1,05	4,3
	Début sénescence	0,8	3,3

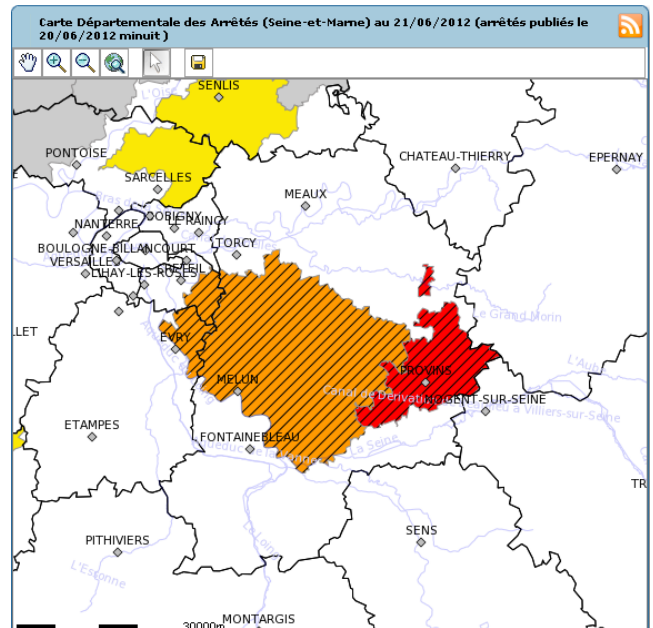
Le début juin bien arrosé permet de maintenir une situation favorable au regard du suivi réglementaire.

Les petites rivières restent ou repassent toutes au-dessus des premiers seuils de vigilance réglementaires et la tendance globale est à la hausse sur ce début de mois.

Pour ceux qui cherchent à connaître les restrictions en vigueur sur leur secteur, il existe le site Internet de la DDT de Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr/), ou le site "propluvia" des ministères (propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp).

Attention, la carte n'est pas représentative de la situation sur l'ensemble du département. Elle reprend la restriction la plus sévère appliquée à au moins un des sous-bassins du département, aussi petit et peu représentatif qu'il puisse être.

Pour obtenir la carte représentée ci-contre, il faut cliquer sur le département pour avoir le détail des bassins en restriction.



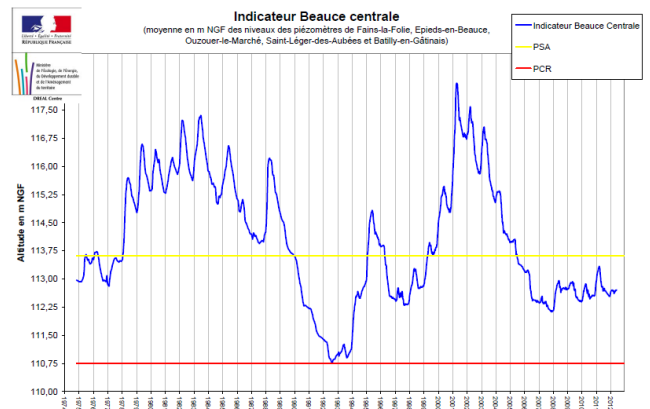
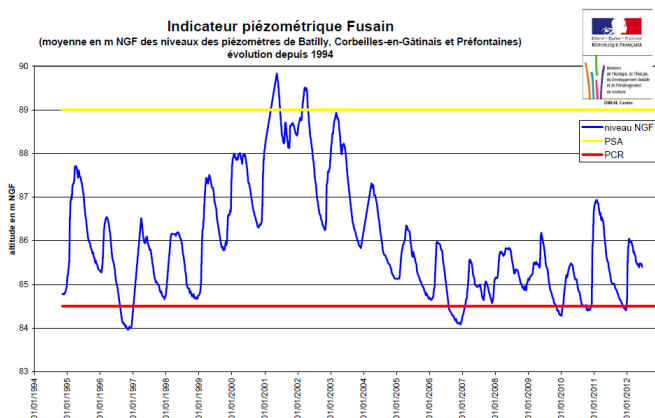
✓ Situation des nappes

Les pluies actuelles n'ont pratiquement pas d'effet sur les piézomètres. La baisse du niveau des nappes s'opère cependant avec moins de vigueur qu'en année normale. La nappe du Champigny à Saint-Martin-Chennetron poursuit une légère remontée due au fait que la recharge hivernale atteint la nappe avec un retard important dans cette zone est de la nappe du Champigny.

Nappe de Beauce

La nappe de Beauce remonte très légèrement alors qu'habituellement, les prélèvements pour l'irrigation engendrent une baisse sensible des niveaux. Cette situation est probablement liée à la bonne pluviométrie actuelle qui engendre un recours très limité à l'irrigation, alors que la recharge hivernale est toutefois limitée.

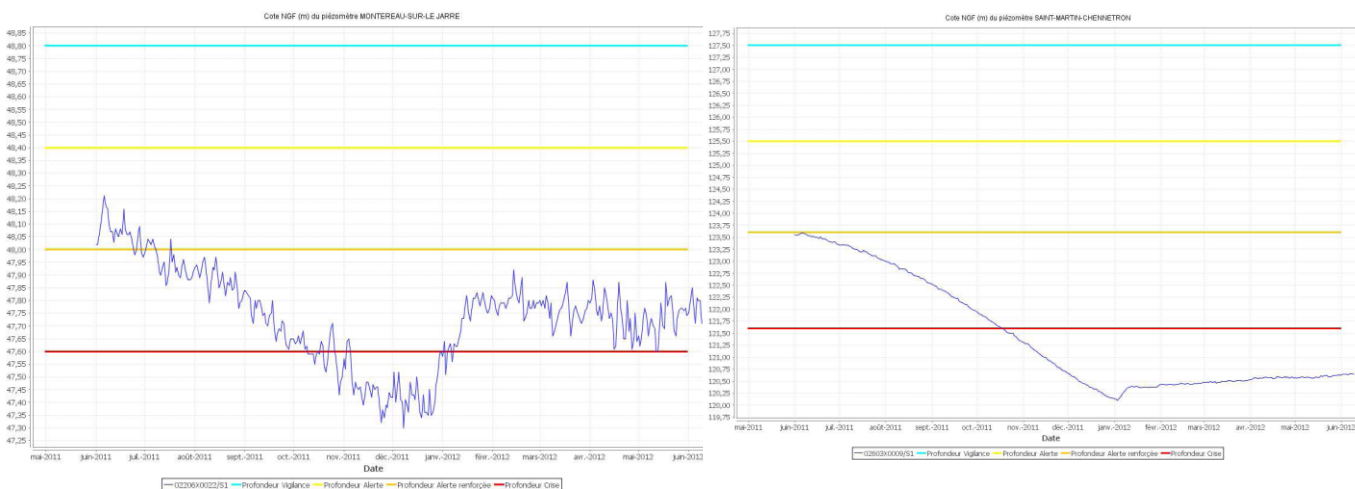
Le 17 juin 2012, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale était à 112,71 m (moyenne des niveaux des 5 piézomètres de référence). Celui du secteur Fusain était à 85,40 m (moyenne des niveaux des piézomètres de Batilly, Corbeilles et Préfontaines). Ces niveaux sont comparables aux situations enregistrées début avril qui avaient servi à fixer le coefficient de gestion pour l'année.



En cours de campagne, c'est le débit des rivières qui sert d'indicateur à d'éventuelles restrictions d'usage, notamment sur les prélèvements d'irrigation. Grâce aux précipitations des dernières semaines, les débits des rivières se maintiennent à des niveaux confortables, bien au-dessus de leur seuil d'alerte.

✓ Nappe de Champigny : **Est en Crise** et **Ouest en Alerte renforcée**

Le 16 juin 2012, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,80 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 120,66 m NGF. Ces niveaux sont stables et restent inférieurs au seuil d'Alerte Renforcée sur le secteur Champigny-Ouest et inférieurs au seuil de Crise sur le secteur de Champigny-Est.



De fait, l'arrêté préfectoral du 22 mai 2012 impose des restrictions de prélèvements pour tous les usages (AEP, industries, agriculture et domestiques).

En gestion collective, les restrictions des prélèvements d'irrigation se traduisent par :

- **En Crise**, sur Champigny-Est : une diminution des quotas de 40 % pour les grandes cultures et de 5 % pour les cultures spéciales ;
- **En Alerte Renforcée**, sur Champigny-Ouest : une diminution de 20 % des quotas pour les grandes cultures. Les quotas individuels sont recalculés pour tenir compte de l'évolution des restrictions de la nappe qui étaient également en Crise avant le 20 mai.

En dehors de la gestion collective, les prélèvements agricoles sont en situation de Crise :

- interdits totalement pour l'irrigation des grandes cultures ;
- interdits entre 8 h et 20 h et du samedi 8 h au dimanche 20 h pour l'irrigation des cultures légumières, maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et gazon.

Nous vous rappelons que l'envoi des Index des compteurs à la Chambre d'Agriculture, le 1^{er} de chaque mois, est une des conditions du protocole de Gestion collective.

Le protocole de gestion collective prévoit un système de **réallocation** et de **réattribution** qui permet aux irrigants de demander des volumes supplémentaires en cours de campagne si leur quota initial se révélait insuffisant. Ces volumes sont réattribués seulement si le niveau de prélèvement global des irrigants le permet. C'est pourquoi, **le retour régulier des index de compteurs de l'ensemble des irrigants est indispensable** pour avoir une connaissance exhaustive des prélèvements.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites

